

28 MARS 2022

MOUTIER

dans le Jura

2



Informations aux Prévôtis·e·s sur le changement de canton

UN MAGAZINE PUBLIÉ PAR LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Nathalie Barthoulot



Chères Prévôtoises, chers Prévôtos,

La deuxième édition du magazine « Moutier dans le Jura » commémore le premier anniversaire de ce jour historique du 28 mars 2021, lors duquel Moutier a décidé de poursuivre sa destinée avec le canton du Jura. Le souvenir de cette journée nous rappelle aussi les attentes nombreuses auxquelles notre Canton doit répondre et la volonté de voir se concrétiser rapidement le choix des urnes.

Depuis 12 mois, le train est en marche. La voie à suivre a été tracée le 22 septembre 2021 à l'occasion de la ratification de la Feuille de route par les Gouvernements bernois et jurassien. Les groupes de travail sont désormais constitués, en activité, et toutes les personnes engagées déploient l'énergie nécessaire pour préparer l'accueil de Moutier dans le Jura. Un état des lieux de l'ensemble des actions et projets concrets découlant de l'arrivée prochaine de votre ville dans la maison jurassienne est réalisé.

Le Gouvernement jurassien s'est fixé l'objectif de rééquilibrer les finances de l'Etat à l'horizon 2026, mais cela n'aura pas de conséquences sur l'avancement du projet et les moyens mis pour permettre l'accueil de Moutier dans les meilleures conditions. La perspective de l'arri-

vée d'une nouvelle commune et d'un dixième de population supplémentaire offre aussi un souffle nouveau aux institutions jurassiennes et provoque une dynamique interne positive.

Le chef de projet, le comité de pilotage, dont vous ferez connaissance en page 2, et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration jurassienne s'impliquent de manière concrète. Ils avancent sur des dossiers d'importance, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la formation, de l'accueil extra-familial ou encore de la sécurité, pour n'en citer que quelques-uns. Dans ce cadre, la collaboration avec les représentant-e-s de la ville de Moutier est fructueuse et les contacts vont aller crescendo ces prochains mois, notamment à travers la création de la Commission spéciale mixte validée par le Parlement jurassien.

Nous l'avons toujours dit: c'est ensemble que nous construirons le Jura de demain.

Quand bien même le transfert est souhaité de manière rapide, force est de constater que les processus législatifs et démocratiques, les indispensables négociations et consultations, mais aussi le volume des informations à traiter et de projets à conduire peuvent laisser apparaître une temporalité plus longue. Soyez toutefois assuré-e-s que les autorités jurassiennes redoublent d'efforts pour que ce projet phare de la législature aboutisse le plus rapidement possible. Ce projet marquera immanquablement un tournant dans l'histoire du canton du Jura.

Sur le plan politique, les négociations entre les deux délégations cantonales se poursuivent dans un climat serein et constructif. Les contours du Concordat se dessinent désormais et le calendrier de l'ensemble du processus est en voie de finalisation.

C'est avec plaisir que nous vous invitons à parcourir cette deuxième édition du magazine « Moutier dans le Jura » et nous vous en souhaitons une excellente lecture.

Nathalie Barthoulot

Présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ)
Ministre de l'Intérieur

QUI SE CACHE DERRIÈRE LE PROJET MOUTIER DANS LE JURA ?

Un Comité de pilotage (COPIL) a été mis en place au sein de l'Administration jurassienne pour l'encadrement stratégique du projet. Il est conduit par la ministre de l'Intérieur et présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes

chef de projet de l'accueil de la ville de Moutier, Patrick Tanner. Ce Comité de pilotage a pour objectif de discuter et proposer des orientations stratégiques et de soulever des points de vigilances le plus tôt possible. Il se réunit nécessaire - et passe

CALENDRIER - ÉTAPE ACTUELLE

Négociation du Concordat intercantonal

Le transfert de Moutier dans le canton du Jura repose sur un pilier central: le Concordat intercantonal. L'ensemble du processus nécessitera, dans le meilleur des cas, encore près de trois ans pour parcourir les 7 étapes.

A la suite du scrutin du 28 mars 2021, les Exécutifs des cantons de Berne et du Jura ont, par l'intermédiaire de leurs délégations respectives, entamé des négociations en vue de l'établissement du Concordat intercantonal. Cette étape de négociation est cruciale car elle permettra de créer en commun un document qui servira de socle à la construction de l'ensemble des futurs accords. Le résultat des séances de travail qui ont lieu à intervalles réguliers se matérialisera donc par la rédaction d'un Concordat, lequel portera sur le transfert de la commune de Moutier ainsi que sur la modification territoriale. Ce document fixera les principales modalités du changement de canton en vue d'assurer la continuité du service public et des différentes procédures en cours. Le Concordat définira également le partage des biens de manière large.

A l'issue de la phase actuelle de négociation, le document sera signé par les deux Gouvernements. Puis, il devra être approuvé par les Législatifs bernois et jurassien, soumis à des votations populaires simultanées dans les deux cantons et, enfin, approuvé par l'Assemblée fédérale.

À quand le changement d'appartenance cantonale ?

Le Gouvernement jurassien met tout en œuvre pour garantir le transfert de la cité prévôtise dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions. La question du calendrier fait justement l'objet de discussions entre les deux cantons. La date du changement d'appartenance cantonale devrait être communiquée d'ici cet été.



Maxime Minger
Responsable adjoint de la ville de Moutier



Jermann
Responsable ressources humaines



Dea Seidler
Responsable de l'information et de la communication

LE MESSAGE DE

Nathalie

Barthoulot

vée d'une nouvelle commune et d'un dixième de population supplémentaire offre aussi un souffle nouveau aux institutions jurassiennes et provoque une dynamique interne positive.

LES 7 ÉTAPES DU TRANSFERT



Négociation

du Concordat intercantonal entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois



Signature

du Concordat intercantonal entre le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois



Votations populaires

sur le Concordat intercantonal dans les cantons du Jura et de Berne



Approbation

du Concordat intercantonal par le Parlement jurassien et le Grand Conseil bernois



Approbation

par les Chambres fédérales de l'arrêté modifiant la frontière des cantons du Jura et de Berne



Validation

de la décision des Chambres fédérales par le Conseil fédéral



Transfert

effectif de la ville de Moutier

Chères Prévisions

La deuxième édition commémore le premier du 28 mars 2021, lors de laquelle nous nous sommes engagés à concrétiser rapidement.

Depuis 12 mois, le projet a été tracé le 22 septembre 2020, mais constitués, elles déploient l'accueil de Moutier, l'ensemble des actions pour l'arrivée prochaine de la commune jurassienne est réalisé.

Le Gouvernement jurassien libère les finances de la commune et n'aura pas de conséquences sur les moyens mis à disposition dans les meilleures conditions.

QUI SE CACHE DERRIÈRE LE PROJET MOUTIER DANS LE JURA ?

Un Comité de pilotage (COPIL) a été mis en place au sein de l'Administration jurassienne pour l'encadrement stratégique du projet. Il est conduit par la ministre de l'Intérieur et présidente de la Délégation aux affaires jurassiennes Nathalie Barthoulot. Le COPIL est composé du chancelier d'Etat Jean-Baptiste Maître, des représentants des services transversaux (voir ci-dessous) ainsi que du

chef de projet de l'accueil de la ville de Moutier, Patrick Tanner. Ce Comité de pilotage a pour objectif de discuter et proposer des orientations stratégiques et de soulever des points de vigilance le plus tôt possible. Il se réunit une fois par mois - ou davantage si nécessaire - et passe en revue les avancées du projet.



Sarah Schumacher
Service juridique



Nathalie Barthoulot
Présidente de la DAJ,
ministre de l'Intérieur,
présidente du COPIL



Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat



Patrick Tanner
Responsable de l'accueil
de la ville de Moutier



Maxime Minger
Responsable adjoint de
l'accueil de la ville de Moutier



Sheila Demierre
Service des infrastructures



Pascal Charmillot
Trésorerie générale



Sophie Beyermann
Services des ressources humaines



Matthieu Lachat
Service de l'informatique



Romain Marchand
Service juridique



Dea Seidler
Service de l'information et
de la communication

Les plus beaux points de vue

Découvrez et partagez sur les réseaux sociaux les images des plus beaux points de vue de Moutier et du Jura avec le hashtag

#moutierdanslejura

Prendre de la hauteur pour envisager de nouveaux horizons communs

Moutier et le Jura partagent nombre de points de vue époustouflants. Pour envisager de nouveaux horizons communs, nous vous proposons de prendre de la hauteur avec une série de points de vue à découvrir.

La liste n'est de loin pas exhaustive. Pour l'enrichir et permettre à chacune et chacun de partager ses coins secrets, nous vous invitons à publier vos différentes photos de points de vue sur les réseaux sociaux avec le hashtag #moutierdanslejura.

Les photos qui obtiendront le plus de « J'aime » seront republiées sur les comptes Facebook et Instagram du Canton du Jura ainsi que dans un prochain numéro de ce magazine. Les auteurs des trois photos les plus « aimées » recevront chacun deux entrées pour le Théâtre du Jura !

Publiez vos plus beaux points de vue et **gagnez 6 entrées** pour le Théâtre du Jura !

Connaissez-vous ces endroits à couper le souffle ?

Avec de bonnes chaussures, un appareil photo ou un téléphone portable, partez à la découverte des horizons à couper le souffle. Partagez vos images et vos coups de cœur avec le hashtag #moutierdanslejura

Comment participer ?

- 1 Munissez-vous de bonnes chaussures, d'un appareil photo ou d'un téléphone portable et rendez-vous sur un point de vue de votre choix.
- 2 Prenez en photo la vue.
- 3 Partagez la photo sur les réseaux sociaux avec le nom du point de vue et le hashtag #moutierdanslejura
- 4 Taguez les comptes cantonaux suivants :

 **@juraoriginalsuisse**
(la publication doit être publique)

 **@juraoriginal**
(votre compte doit être public)



3 questions à Patrick Tanner

Est-ce que les négociations avec le Canton de Berne en vue du transfert ont débuté et comment cela se passe-t-il ?

Oui, les négociations ont débuté depuis quelques mois déjà. Conformément à la Feuille de route, les négociations sont préparées et coordonnées par les délégations désignées par les deux Gouvernements. Nous poursuivons l'objectif commun de rechercher des solutions équilibrées et pragmatiques dans l'intérêt des citoyennes et citoyens des deux cantons. Le climat de discussion est serein et positif. Nos deux délégations poursuivent le même objectif : préparer un Concordat qui servira de socle à la construction de l'ensemble des accords détaillés qui suivront.

Avez-vous déjà mené des premières actions concrètes ?

De nombreuses actions concrètes ont naturellement déjà été initiées et sont en cours de réalisation. Les dossiers avancent convenablement dans de nombreux domaines tels que la formation professionnelle, les transports publics, la santé, l'aide et les soins à domicile, les tâches de police, les sapeurs-pompiers, l'école à journée continue et bien d'autres encore. Nous pourrions donner des précisions très prochainement, dès que les discussions avec les différents partenaires concernés seront consolidées.

Fin novembre dernier, le Parlement jurassien a refusé (de justesse) un postulat qui demandait d'évaluer la création de structures de prise en charge des enfants en âge de scolarité pour toutes les familles jurassiennes. Cette décision remet-elle en cause le principe d'une école à journée continue à Moutier ?

Le refus du postulat par le Parlement ne remet pas en cause la possibilité pour Moutier de disposer d'une structure de prise en charge selon le principe de la journée à horaire continu.

L'école à journée continue est prévue à l'article 48, alinéa 3, de la loi jurassienne sur l'école obligatoire : « En concertation avec les communes et les autorités scolaires locales concernées, il [le Gouvernement] peut autoriser la mise en place d'une organisation de l'école obligatoire selon le principe de la journée à horaire continu. »

Le collège Thurmann à Porrentruy l'a par ailleurs instaurée en 2016 pour la pause de midi, avec l'accord et le soutien du Canton. D'ailleurs, actuellement sur les 31 cercles scolaires primaires jurassiens, 24 comptent une unité d'accueil pour écoliers qui accueillent les enfants en complément du temps scolaire. L'école à journée continue de Moutier pourra donc être maintenue dans le canton du Jura mais elle devra être adaptée à la législation jurassienne existante.



Moutier deviendra la

2^e
commune

jurassienne en nombre d'habitants,
après Delémont

DÉJÀ 300 PROJETS

365 jours après!

Les différentes unités de l'Administration cantonale jurassienne ont d'ores et déjà initié toute une série de projets, parallèlement aux discussions en cours concernant le Concordat entre les deux cantons. Le point de situation 365 jours après la votation.



L'Administration s'active pour permettre le transfert

Les services cantonaux travaillent à établir un référentiel de l'ensemble des changements très concrets de l'arrivée prochaine de Moutier dans le canton du Jura. De nombreux projets sont formalisés puis progressivement mis en œuvre. A ce jour, pas moins de 300 projets nécessaires au transfert ont été identifiés. Ces derniers concernent toutes les activités de l'Etat, allant de l'intégration du Service social régional de la Prévôté dans les Services Sociaux Régionaux de la République et Canton du Jura, au déménagement de plusieurs services administratifs à Moutier, en passant par la mise en place d'une commission parlementaire paritaire composée de député-e-s du Parlement jurassien et de membres du Conseil de ville de Moutier.

Le Canton du Jura informera les Prévôtoises et Prévôtois de l'avancée de ces travaux ainsi que des prochaines réalisations concrètes, de manière transparente, notamment via ce tout-ménage et par l'intermédiaire de différents supports numériques (www.jura.ch/moutier).



L'accueil extra-familial et l'enseignement en ligne de mire

Plusieurs chapitres sont à écrire, dont celui de l'organisation future des crèches et des structures d'accueil pour écolier-ère-s selon le principe de journée à horaire continu. Ces structures, déjà existantes dans le canton du Jura, permettront de garantir des prestations adaptées aux besoins actuels de la société tout en offrant l'opportunité aux parents de concilier vie professionnelle et

familiale. Leurs mises en œuvre du côté de Moutier font actuellement l'objet d'une étude approfondie au sein de l'Administration jurassienne.

La reprise des écoles obligatoires de Moutier représente également un projet crucial dans le cadre du changement d'appartenance cantonale. Une première séance d'information destinée aux enseignant-e-s prévôtois-es concerné-e-s se déroulera à la fin du mois de mars à la Sociét'halle. Elle permettra de présenter le fonctionnement de l'école jurassienne et ses caractéristiques ainsi que les grandes étapes du processus de transfert.



La sécurité et la protection de la population au cœur des discussions

La question de la sécurité en ville de Moutier est également au centre des préoccupations actuelles, que ce soit en matière de secours ou de forces sécuritaires comme la gendarmerie, la police judiciaire ou la protection de la population et de la sécurité. Les autorités communales de Moutier devront prochainement choisir si elles souhaitent ou non créer une nouvelle police municipale disposant de compétences élargies, ou au contraire, si elles préfèrent poursuivre selon l'organisation qui prévaut actuellement dans le canton de Berne en mandatant la Police cantonale jurassienne pour assurer les différentes missions de sécurité publique.

Des rencontres ont, par ailleurs, déjà eu lieu pour aborder et initier des thèmes comme les transports publics urbains à Moutier, les prestations d'aide et de soins à domicile, l'aménagement du territoire, la reprise des

routes cantonales et des ouvrages d'art, la planification des visites des bâtiments du canton de Berne à Moutier ou encore l'intégration du CRISM dans l'écosystème des sapeurs-pompiers jurassiens (voir la rubrique « L'actu sous la loupe » à la page suivante).



Transfert de Moutier: avec les Prévôtoises et les Prévôtois

Nombreux sont les dossiers en traitement et pour lesquels nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s de leur évolution. Nous sommes conscients que les choix qui seront effectués, tant par les autorités jurassiennes que par les autorités communales de Moutier auront, à n'en pas douter, une incidence décisive sur votre quotidien. Il est ainsi important que vous puissiez participer et vous exprimer pour contribuer, avec nous, à réécrire cette nouvelle page jurassienne de l'histoire prévôtoise.

N'hésitez donc pas à nous solliciter
secr.moutier@jura.ch

Le Canton du Jura est à votre écoute



Des renforts pour le projet Moutier dans le Jura

Afin de tenir le rythme et de permettre la planification et le suivi de ces nombreux projets, tout en apportant un soutien aux services de l'Administration cantonale, deux personnes ont été engagées en ce début d'année. Disposant du brevet d'avocat, Sarah Schumacher travaille en tant que conseillère juridique dédiée essentiellement au projet de Moutier dans le Jura. Pourvu d'un Master universitaire en sciences économiques, Maxime Minger assume la fonction d'adjoint au responsable de l'accueil de la ville de Moutier.



L'actu sous la loupe

Frédéric Maret



FRÉDÉRIC MARET

*commandant du CRISM,
39 ans, né à Sion,
établi en 2006 à Moutier
« pour une raison de cœur »*

Profil

- Marié, papa de trois filles
- Passionné de dessin et amateur de musique, notamment de chanson française
- Actif au sein des pompiers depuis 2002, d'abord en Valais puis à Moutier où il a franchi tous les échelons avant de devenir commandant du CRISM en 2018 et instructeur.

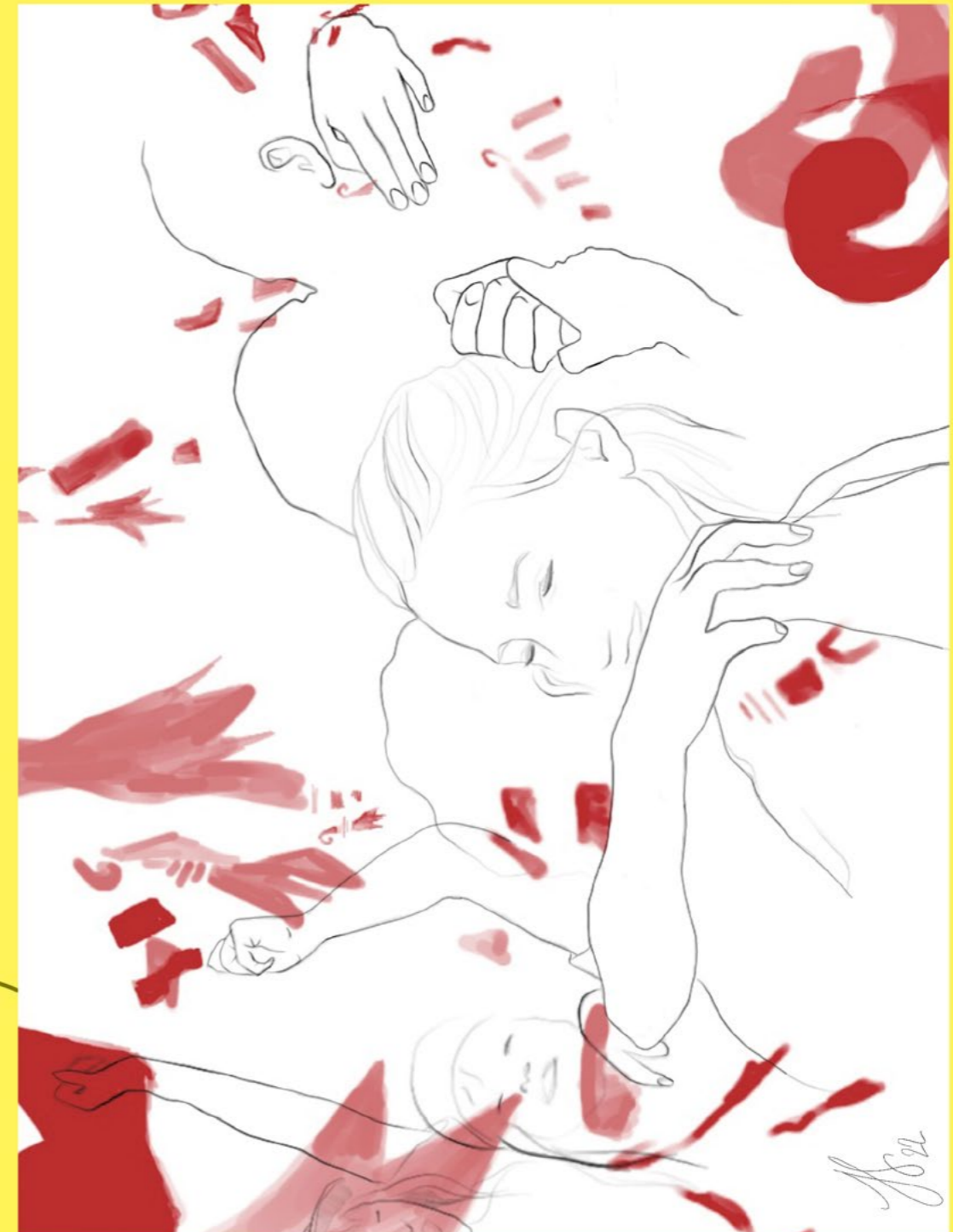
Moutier endosse un rôle de commune-centre grâce à une offre riche et variée de services, de commerces, de loisirs ou encore de formation. Dans la perspective d'une intégration dans le canton du Jura, un des défis de la cité prévôtoise est de garder son attrait tout en développant de nouvelles synergies. Certains domaines sont d'ores et déjà en train de dessiner leur avenir, conjointement avec leur futur nouveau canton. « L'actu sous la loupe » donne la parole au commandant du Centre de renfort, d'intervention et de secours de Moutier (CRISM), Frédéric Maret qui se penche sur les défis et les missions de son équipe.

Qu'est-ce que le CRISM et quelles sont ses principales missions aujourd'hui ?

Le CRISM compte dans ses rangs 52 sapeurs-pompiers dont 30 spécialisés dans les premiers secours. Il comptabilise entre 80 et 100 interventions par an. Environ un tiers des sorties, parfois davantage, sont réalisées dans le cadre de notre mission de Centre de renfort (CR).

Nous intervenons pour venir au secours d'humains, mais aussi d'animaux, de l'environnement ou encore parfois de biens matériels. Les incendies ne sont pas la seule raison de nos interventions, nous le faisons également dans le cas de catastrophes naturelles, effondrements ou encore explosions. L'Assurance immobilière bernoise (AIB) nous a octroyé le statut de Centre de renfort. Cela signifie que nous intervenons, dans toute la couronne prévôtoise mais aussi dans la vallée de Tavannes, pour le sauvetage de personnes en cas d'accident grave, pour les pollutions aux hydrocarbures mais également en renfort lors d'incendies importants.

CARTE BLANCHE



enjeux pour le révision de son du Jura ?

maintien de nos at-
veau régional, ce qui
oyens de la couronne.
squé de déplacer des
n cadre légal. Chaque

, commandant, attendent ?

ds notre mission pre-
la population. Cette
ns, le maintien d'un
r moi fondamental.

L'actu sous la loupe

Throdéris Magot

CARTE BLANCHE À

Jérôme
Schaller



Pour chaque édition du magazine, un créateur ou une créatrice est invité-e à exprimer en illustration ce que représente pour lui ou elle l'arrivée de la ville de Moutier dans le canton du Jura.

L'artiste Jérôme Schaller livre une carte blanche pour cette 2^e édition. Elle la décrit ainsi :

« Des cris de joie, des étreintes et des embrassades, une effusion intense d'euphorie. Moutier qui rejoint enfin le Canton du Jura, c'est un événement historique qui rassemble les générations ».

Née à Moutier en 1994, Jérôme Schaller s'est formée à la Haute école d'art de Bâle. Elle vit actuellement à Delémont et enseigne les arts visuels au Gymnase français de Bienne. Elle travaille également en tant que taille-douceuse dans l'atelier de gravure prévôtois. Membre d'un collectif d'artiste, la créatrice partage les locaux d'un atelier delémontain dans lequel elle se consacre régulièrement à la peinture à l'huile, sa technique de prédilection.

Découvrez et suivez
Jérôme S sur ses
réseaux sociaux

@fullmoon_tribu sur Instagram
Jérôme Schaller sur Facebook

L'avenir du CRISM fait débat dans le cadre du transfert de canton, les Prévôtoises et Prévotois doivent-ils s'inquiéter pour leur sécurité ?

Rien ne changera fondamentalement pour les habitantes et les habitants de Moutier et la sécurité continuera d'être assurée comme c'est le cas aujourd'hui. Le CRISM est un corps constitué de personnes motivées, formées et dévouées au service de la population.

Suivant l'évolution de la situation, le CRISM pourrait toutefois voir son rayonnement réduit et devenir un Service d'Incendie et de Secours (SIS) dans le Jura. Pour nous, cela impliquerait la perte des missions de Centre de renfort sur notre territoire actuel et donc la fin de nos interventions dans les communes voisines comme c'est le cas aujourd'hui. Les incidences seraient réelles surtout pour ces communes. Moutier serait alors couvert par le Centre de renfort de Delémont en cas de besoin. De notre côté, nous plaçons pour un maintien des attributions actuelles du CRISM. La position de l'Assurance immobilière bernoise sera déterminante.

Concrètement, y a-t-il déjà des prises de contacts et des actions menées avec le Jura ?

Oui, nous avons récemment rencontré les responsables de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention de la République et Canton du Jura (ECA Jura) et les discussions ont été constructives. Comme cela avait déjà été évoqué en 2017, le Canton du Jura a manifesté son intention de maintenir un Centre de renfort au sens régional, donc intercantonal, c'est-à-dire le maintien du CRISM avec ses attributions actuelles. Ce modèle fonctionne à satisfaction dans les Franches-Montagnes avec le Centre de renfort de Tramelan par exemple. On sent la volonté affirmée de soutien de la part de l'ECA Jura pour le maintien de ce qui fonctionne déjà bien actuellement, mais, encore une fois la position de l'Assurance immobilière bernoise sera déterminante.

Quels sont les principaux enjeux pour le CRISM et votre équipe en prévision de son transfert dans le canton du Jura ?

Nous nous engageons en faveur du maintien de nos attributions de Centre de renfort au niveau régional, ce qui est essentiel pour la sécurité des citoyens de la couronne. Il peut paraître plus compliqué et risqué de déplacer des compétences plutôt que d'adapter un cadre légal. Chaque minute compte dans nos missions.

Quel est votre état d'esprit, commandant, face aux défis qui vous attendent ?

Je suis calme et serein car je défends notre mission première, qui est d'être au service de la population. Cette mission est essentielle et, en ce sens, le maintien d'un Centre de renfort à Moutier est pour moi fondamental.

FRÉ

commandant
39 ans
établi e
« pour un

Profil

- Marié, papa de
- Passionné de musique, notam
- Actif au sein d'un club de football d'abord en Valais, puis à franchi tous les niveaux et devenir commandant et instructeur.

Suivez l'avancée du projet
sur le site ...

www.jura.ch/moutier

... et sur les réseaux sociaux
avec le hashtag

#moutierdanslejura



PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

SIAMS

05.04 au 08.04, Moutier

Critérium jurassien

08.04 au 09.04, Saignelégier

Salon du Mieux-vivre

10.06 au 12.06, Saignelégier

Delémont'BD

10.06 au 15.8, Delémont

Slow Up Jura

26.06, Delémont

Piano à Saint-Ursanne

03.08 au 14.08, Saint-Ursanne

Marché-Concours

12.08 au 14.08, Saignelégier

Course de Côte Saint-Ursanne- Les Rangiers

20.08 au 21.08, Les Rangiers

La Braderie

26.08 au 28.08, Porrentruy

Festival du Chant du Gros

07.09 au 10.09, Le Noirmont

La Fête du peuple jurassien

09.09 au 11.09, Delémont

à suivre



MOUTIER

JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA